



Madame la Directrice Académique,

Notre ministère, face aux problématiques réelles des enseignant(e)s chargé(e)s d'une direction, a proposé un questionnaire en ligne à ces collègues et a demandé la mise en place d'un temps de rencontre de ce personnel avec leur inspecteur de circonscription. Cela se traduit donc, dans notre département, par un courriel reçu dans les écoles, contenant une invitation à participer à un moment d'échanges, dans chacune des circonscriptions.

La forme et le fond nous interrogent.

Sur la forme, nous constatons qu'une fois de plus, cette réunion viendra s'ajouter à l'emploi du temps déjà bien chargé à ces collègues. Drôle de réponse que d'ajouter du temps de travail à des enseignants qui souffrent déjà d'en avoir trop ! Cela ressemble à s'y méprendre à l'expression "Soigner le mal par le mal".

Afin de permettre à chacun d'être présent à cette réunion, pourquoi notre administration ne mettrait pas tout en œuvre pour faciliter la présence des collègues ? Il suffirait pour cela de dégager des moyens de remplacement pour permettre ce travail sur un temps de classe ou décider d'enlever du temps aux directeurs/directrices sur les 108 heures. Il n'est plus possible que l'institution vive à crédit sur le dos des collègues et fasse des choix dans les moyens qu'elle a réellement à sa disposition. Quand nous avons échangé sur les temps partiels, vous aviez répondu que vous faisiez avec les moyens mis à votre disposition. Nous vous demandons donc, là aussi, de faire des choix dans notre département pour répondre correctement à cette injonction du ministère.

Sur la forme toujours, il est écrit, dans le courrier reçu, que nous pourrions participer "dans un climat de confiance et de dialogue". Les remontées du terrain que nous avons montrées, trop souvent, ce climat propice aux échanges n'existe pas. Les injonctions répétées, les vérifications de notre travail, le soutien trop limité aux collègues, l'absence de réponses officielles,... ont dégradé la confiance des collègues envers leur administration, certains en sont arrivés à avoir une certaine défiance. La confiance ne se décrète pas

(même à travers une loi), elle se construit. Malgré tout, nous pensons que des consignes peuvent être données pour orienter vers ce nécessaire climat de confiance.

Sur le fond maintenant. Cette initiative ministérielle devrait permettre de mettre à plat les choses, d'amener chacun à dire ce qui ne va pas et travailler collectivement pour améliorer rapidement et durablement la situation existante. Nous constatons que, dans le courrier adressé à nos collègues, aucune piste de réflexion n'est donnée pour faciliter le dialogue, pour organiser ensuite les remontées. Y aura-t-il une suite à ces rencontres ? Y aura-t-il seulement une remontée des différentes circonscriptions ? Seront-elles le point de départ d'un travail de fond sur la direction en Aveyron ? Rien n'est évoqué dans les écrits reçus. Si rien ne suit, ce serait, une nouvelle fois (après le travail débuté mais jamais abouti sur la simplification des tâches administratives) une coquille vide. Une fois de plus, cette action perdrait tout son sens, deviendrait une perte de temps pour tous et s'ajouterait à la longue liste des tâches dénuées de sens demandées aux collègues. Nous avons l'impression qu'il s'agit d'un énième coup de communication de notre ministre et que son application se fait parce qu'elle est imposée. Nous espérons nous tromper et les faits seront là pour nous le dire.

Madame la DASEN, il vous appartient de faire vivre localement cette demande ministérielle. Rien ne serait pire qu'enlever l'espoir, voir l'ambition d'une amélioration des conditions de travail d'une directrice, d'un directeur, maillons essentiels du bon fonctionnement du service public d'Education. Dans le projet académique, un des objectifs est de faire vivre une intelligence collective, des mots qui demandent des actes.

Soyez assurée, Madame la Directrice Académique, de notre profond attachement commun au Service Public d'Education.

Sébastien Ségur

Secrétaire départemental du SE-Unsa 12